

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de QUINSAC

SEANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un mars à 10 heures 30, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 17 mars 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 18

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE – Mme Patricia SIMON - M. Bernard CAPDEPUY- Mme Corinne CASTAING - M. Philippe CRETOIS, Mme Marlène KIERSNOWSKI, adjoints – M. JEAN-FRANÇOIS LAVILLE – M. Xavier GRANGER - Mme Florence GIROULLE – M. Jean-Philippe NOËL - Mme Corinne DEJOURS – M. Guillaume GOURSAUD – M. Frédéric POURE - M. Joël ANTOINE – Mme Marilyn DEBERT – Mme Aude MOULIN DELALANDE – M. Jérémy DEISS – Mme Sara SMAÏLI, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : Mme Marineige LAURENT à M. Lionel FAYE

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Florence GIROULLE, secrétaire de séance.

* * *

PRESENTATION DES LISTES DES COMMISSIONS MUNICIPALES
ET DESIGNATION DES MEMBRES

Le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

M. le Maire explique que les commissions municipales seront gérées soit par lui-même, soit par un adjoint ou un conseiller municipal délégué, le Maire étant le président de droit de toutes les commissions

Aussi, M. le Maire propose de créer 11 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil et que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres.

Il propose donc, d'adopter la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

1. **Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Mobilités**
2. **Commission Urbanisme, Cimetière**
3. **Commission Vie Culturelle, Patrimoine**
4. **Commission Action sociale, Santé publique, Handicap**
5. **Commission Finances**
6. **Commission Communication**
7. **Commission Petite Enfance, Ecole et Jeunesse**
8. **Commission Vie économique, lien social**
9. **Commission Environnement, Gestion différenciée, Développement durable, GEMAPI**
10. **Commission Vie associative, Sport**
11. **Commission Festivités**

Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 8 membres sans compter le Maire, président de droit,

Article 3 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret,
- **Désigne** au sein des commissions suivantes :

1 - Commission Travaux, Bâtiments, Voirie, Mobilités	M. Jean-François LAVILLE Mme Marilyn DEBERT M. Guillaume GOURSAUD M. Bernard CAPDEPUY M. Frédéric POURE M. Philippe CRETOIS
2- Commission Urbanisme, Cimetière	M. Guillaume GOURSAUD Mme Florence GIROULLE M. Jean-Philippe NOEL M. Frédéric POURE Mme Patricia SIMON
3 - Commission Vie Culturelle, Patrimoine	M. Bernard CAPDEPUY Mme Corinne DEJOURS M. Joël ANTOINE Mme Corinne CASTAING Mme Patricia SIMON Mme Marilyn DEBERT M. Guillaume GOURSAUD

<p>4 - Commission Action sociale, Santé publique, Handicap</p>	<p>Mme Sara SMAILI Mme Patricia SIMON M. Guillaume GOURSAUD Mme Florence GIROULLE M. Xavier GRANGER Mme Marilyn DEBERT Mme Aude MOULIN DELALANDE</p>
<p>5 - Commission Finances</p>	<p>Mme Patricia SIMON M. Guillaume GOURSAUD Mme Florence GIROULLE M. Frédéric POURE M. Corinne DEJOURS</p>
<p>6 - Commission Communication</p>	<p>M. Xavier GRANGER M. Joël ANTOINE Mme Aude MOULIN DELALANDE M. Bernard CAPDEPUY Mme Corinne DEJOURS M. Philippe CRETOIS M. Frédéric POURE</p>
<p>7 - Commission Petite Enfance, Ecole et Jeunesse</p>	<p>Mme Marilyn DEBERT Mme Patricia SIMON Mme Florence GIROULLE M. Jérémy DEISS</p>
<p>8 - Commission Vie économique, lien social</p>	<p>Mme Corinne CASTAING Mme Marilyn DEBERT M. Jérémy DEISS M. Frédéric POURE Mme Sara SMAILI Mme Corinne DEJOURS</p>
<p>9 - Commission Environnement, Gestion différenciée, Développement durable, GEMAPI</p>	<p>Mme Marlène KIERSNOWSKI M. Jean-Philippe NOEL Mme Corinne CASTAING M. Jean-François LAVILLE</p>
<p>10 - Commission Vie associative, Sport</p>	<p>M. Philippe CRETOIS Mme Aude MOULIN DELALANDE M. Frédéric POURE Mme Marilyn DEBERT M. Guillaume GOURSAUD M. Jérémy DEISS</p>

11 - Commission Festivités	M. Joël ANTOINE M. Bernard CAPDEPUY M. Frédéric POURE Mme Marilyn DEBERT M. Jérémy DEISS
-----------------------------------	---

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme.

Le Maire,

Lionel FAYE